

Bonjour à toutes et à tous.

Voici quelques informations promises:

1/ C2A-Albret et réunion du 6 juin 2014

Vous avez été informés de la liquidation judiciaire de C2A ALBRET qui ne correspond certainement pas à ce que nous attendions mais qui confirme bien l'urgence à trouver un nouveau gestionnaire

qui a pris le relais de l'exploitation du site sans interruption.

Juste une précision : S'il y avait eu un arrêt dans l'exploitation, nous aurions de nouveau vécu les évènements des liquidations précédentes et des conditions de reprise que nous n'aurions pu négocier !!!!

Nous sommes persuadés qu'en restant seul, C2A ALBRET n'aurait pas pu terminer l'année 2014. Ceci nous conforte dans nos recherches actives de gestionnaire qui se sont déroulées tout au long de l'année 2013.

La reprise par SEML est par conséquent arrivée à temps.

En ce qui concerne les loyers impayés, la commission financière et le collectif ont demandé à Mr de LECUBARRI d'expliquer les raisons du non paiement de ces loyers.

Pour ce faire nous lui demandons de bien vouloir être présent à la réunion du 6 juin avec des éléments concrets. A défaut de sa présence la commission et le collectif lui demanderont par courrier recommandé de leur adresser un rapport écrit sur ces raisons. Celui-ci devra nous parvenir pour le 6 juin dernier délai.

Par ailleurs, le collectif relance C2A ALBRET pour que chacun des copropriétaires récupère la résiliation de bail signée par le gestionnaire.

En ce qui concerne l'avenir, SEML est désormais en place sur le site et commercialise la résidence.

À ce titre, nous vous invitons à vous rendre nombreux le 6 juin à l'assemblée générale et à la réunion prévue avec les dirigeants de SEML.

Ce sera l'occasion pour eux de se présenter et d'exposer leur projet pour la résidence.

Des représentants du collectif seront présents à cette réunion pour répondre à vos questions.

2/ Le mandataire judiciaire

Vous avez un reçu un courrier du mandataire judiciaire proposant de lui envoyer une déclaration de créance.

Même s'il y a **très** peu de chance de se voir verser une somme **d'argent**, nous vous conseillons d'essayer.

Voici un exemple ci-dessous des sommes à réclamer:

C2A-ALBRET a repris la gestion de la résidence le 1er janvier 2011.

Le montant annuel prévu des loyers était de 100 €HT/m².

L'appartement fait 42.42 m² soit un loyer annuel HT prévu de 4 242€

Sur 3 ans, le total HT à recevoir aurait dû être de 12 726 €

C2A-Albret a versé au total 5 732.73 € soit 5 trimestres complets + 40.57% d'un trimestre.

(3 en 2011, 1.4 en 2012 et 1 en 2013)

Le non perçu est donc de 12 726 € - 5 732.73 € = **6 993.27 €**, c'est donc la somme à réclamer pour cet exemple.

Il vous reste à l'adapter à votre situation personnelle.

Le collectif va contacter Maître LERAY, mandataire judiciaire pour lui demander si un seul bail envoyé par le collectif lui suffira ou s'il désire chacun de nos baux.

Nous vous le préciserons dès que nous aurons sa réponse en début de semaine prochaine.

Il est inutile d'envoyer vos créances en copie à C2A-ALBRET.

Cordialement.